

*École élémentaire de Fauverney  
Place de la Mairie  
21110 Fauverney  
03.80.39.00.31*

à *Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Monsieur le Maire de Fauverney  
La commission scolaire*  
Aux *Parents d'élèves élus*  
Aux *Enseignants*

### **CR du CONSEIL D'ECOLE du 03 NOVEMBRE 2020**

Présents : M Bigeard, M Bonin, M Cornemillot, pour la commune  
Mmes Guilemain, Chateaux, Blot, Chadoeuf, Fridel, parents d'élèves élus  
Mme Van Bergen, M Mangin et M Roy, enseignants

Excusés :

#### ➤ **Présentation du nouveau conseil**

Monsieur Roy souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus.

Un point est fait sur les titulaires et les suppléants :

Titulaires : Mmes Guilemain, Chateaux, Chadoeuf

Suppléantes : Mmes Blot et Fridel

(Il a deux suppléants car 5 personnes se sont présentées pour les élections des parents d'élèves).

Les attributions et le fonctionnement du conseil d'école sont commentés et précisés. Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité, les semaines qui précèdent un conseil d'école, de tenir une réunion préparatoire ouverte à l'ensemble des parents et qu'à cet effet, la commune doit leur permettre d'avoir un lieu où tenir cette réunion. Les prochains conseils sont programmés : **le 23 février 2021 et le 08 juin 2021**

#### ➤ **Bilan de la coopérative scolaire**

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire.

Peu de rentrées financières cette année en raison de la crise sanitaire. Le projet « cagette du potager » qui avait rencontré un vif succès en 2019 a dû être annulé ainsi que la fête de l'école. Ces deux manifestations rapportant l'essentiel des fonds de la coopérative. La vente de photos de classe s'est quand même faite avec peu de bénéfices mais là n'était pas l'objectif principal.

L'équipe pédagogique remercie la commune pour la subvention annuelle 2019-2020 qui permet de contre-balancer les manques. Les sorties de fin d'année ont dû être également annulées. Toutefois l'école dispose d'un avoir « transport » chez les autocars Girardot, le bus ayant été réservé avant la crise sanitaire.

Monsieur Roy soumet au conseil d'école le bilan de la coopérative pour validation. Il apporte quelques précisions sur le fonctionnement de la régie d'avance pour un enseignant de l'école :

*Une Régie d'avance peut exister dans une Coopérative d'école, comprenant plusieurs classes. Elle correspond à une somme d'argent que le mandataire confie à l'enseignant(e) d'une classe de l'école. Le montant de la Régie d'avance est fixé par le Conseil des Maîtres de la Coopérative (il est généralement inférieur à 150 €). Lors de la remise de la somme, le document « régie d'avance » est cosigné par le mandataire et l'enseignant(e) de la classe. Il servira de pièce justificative à l'un comme à l'autre. L'enseignant s'engage à tenir un cahier de comptabilité, à le compléter et à conserver, numéroté et classer les pièces justificatives correspondantes.*

**Ce que l'enseignant peut ou pas gérer avec la régie d'avance :**

<b>Produits ou Recettes</b>		<b>Débits ou Dépenses</b>	
<b>Il peut encaisser :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des ventes de photos, calendriers, objets fabriqués, ...</li> <li>- des collectes.</li> <li>- des versements des parents pour des sorties, spectacles, ...</li> <li>- des dons.</li> </ul>	<b>Il peut régler :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des achats de produits destinés à la revente.</li> <li>- des timbres.</li> <li>- des collectes aux associations (jpa, pep).</li> <li>- des factures de sorties spec</li> </ul>
<b><u>Il ne peut pas :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encaisser des subventions.</li> <li>- toucher des intérêts financiers.</li> <li>- encaisser des assurances pour l'OCCE.</li> </ul>	<b><u>Il ne peut pas :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- régler les cotisations à l'OCCE</li> <li>- souscrire des assurances</li> <li>- acheter du gros matériel (cela doit se faire par la coop centrale et le registre d'inventaire).</li> </ul>

Le compte rendu financier est validé à l'unanimité.

➤ **Effectifs de la rentrée**

*Pour cette rentrée 2020, la répartition est la suivante :*

	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	
<b>Classe de M Mangin</b>	11	7	9	27
	<b>CP</b>	<b>CE1</b>		
<b>Classe de Mme Van Bergen</b>	11	10		21
	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>	
<b>Classe de M Roy</b>	10	5	7	22
			<b>Total</b>	
			<b>70</b>	

La répartition des élèves a permis de maintenir l'organisation pédagogique de l'école. Les effectifs sont en augmentation (+12%). Les enfants nés en 2018 à Fauverney et susceptibles d'être inscrits en PS à la rentrée 2021 sont au nombre de 10.

Le lotissement en cours de construction aux abords de l'école devrait également apporter quelques inscriptions supplémentaires.

➤ **Validation des rythmes scolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'introduction d'un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le décret n°2017-2018 du 27 juin 2017 (dérogation de type 3 : possibilité d'organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours) nous a permis d'adopter ce rythme pour l'école de Fauverney pour une durée de 3 ans. Cette dérogation arrive à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021. Il appartient, dès à présent, au Maire de la commune de présenter une nouvelle demande d'organisation scolaire.

Nous avons la possibilité d'opter pour un retour à une organisation type 4,5 jours (type 1 ou 2) ou de renouveler la demande de dérogation de type 3 (rythme actuel) en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (collectivité, enseignants, parents...) La demande doit être effectuée conjointement par le conseil d'école et la commune auprès des services départementaux de l'éducation nationale.

Le choix des rythmes scolaires est soumis au vote du conseil d'école :

**Reconduction de la dérogation de type 3 à l'unanimité.**

➤ **Présentation PPMS et Validation**

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité est présenté au conseil. Les deux axes principaux sont évoqués : le PPMS RM (risques majeurs) et le PPMS AI (attentat – intrusion). Pour chacun de ces aspects, des exercices sont menés ainsi que des exercices « alerte incendie ». Une copie des documents a été adressée à la commune et aux services académiques. En ce qui concerne la sécurité, des référents « gendarmerie » sont nommés pour chaque école. Pour Fauverney, ces derniers sont basés à la gendarmerie de Genlis.

Adj CARDINALI Loïc 06.86.68.11.43  
[loic.cardinali@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:loic.cardinali@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Gendarme Mélanie DEHAN  
[melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
Gendarme BARRET Mickaël 07 77 68 72 14  
[mickael.barret@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:mickael.barret@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

L'ensemble du PPMS devra bien entendu être modifié et réévalué lorsque la rentrée dans les nouveaux bâtiments sera effective. De nouveaux exercices devront ainsi avoir lieu afin de familiariser les enfants, les enseignants, l'ATSEM et tous les intervenants éventuels à la nouvelle structure.

Dans le cadre de l'APS (apprendre à porter secours) les enfants sont sensibilisés aux gestes d'urgence dès la maternelle et ces notions sont approfondies tout au long de leur parcours scolaire.

➤ **Règlement scolaire**

Le règlement scolaire validé pour l'année scolaire 2019-2020 n'a pas subi de modification. Monsieur Roy présente les points essentiels de ce dernier et le soumet au vote. Le conseil d'école valide le règlement scolaire pour l'année 2020-2021.

➤ **Les évaluations nationales**

Cette année encore et malgré les conditions sanitaires depuis mars 2020, les élèves de CP et de CE1 ont été soumis à des évaluations nationales en français et en mathématiques (dispositif mis en place lors de l'année scolaire 2018-2019). Les résultats sont en cours d'analyse par les équipes pédagogiques de chaque école et seront transmis aux parents. Un autre point sera fait courant février pour les élèves de CP. Ces évaluations mettent à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer. Ce point d'étape permet d'apprécier la progression des élèves, dans certains domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. Des questions individuelles sur le ressenti du confinement ont été également posées aux enfants.

➤ **Aménagement et équipements des écoles**

**Équipements :**

Des renouvellements de manuels scolaires et des compléments de collections en fonction des effectifs ont été réalisés dans les domaines du français et des mathématiques.

Il y a eu également un renouvellement de matériel d'EPS (ballons, cônes, jalons, cerceaux) afin de remplacer les différents matériaux usagés.

**Travaux effectués**

**Au primaire :**

- changement des serrures des portes des classes (également en maternelle)
- installation des barnums dans la cour de récréation lors du retour du confinement
- déménagement des tables et chaises pour respecter les distanciations (et réinstallations)
- entretien régulier de la cour de récréation
- changement robinet chasse d'eau

**A la maternelle :**

- Réorganisation et désinfection régulières des locaux en fonction des différents protocoles sanitaires.

**Travaux à prévoir :** Aucun

**Nouvelle école :** Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution des travaux : Les aménagements extérieurs et intérieurs avancent mais il reste encore beaucoup de travail. Les élèves d'élémentaires ont pu visiter le chantier en compagnie de M Gheza, l'architecte du projet. Ce dernier a répondu aux nombreuses questions posées par les enfants avec beaucoup de pédagogie.

➤ **APC et aides aux devoirs**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés. Les APC ont repris tous les lundis soirs de 16h30 à 17h30. Elles sont basées essentiellement sur l'ensemble des compétences attendues en lecture. Pour la période allant jusqu'à Noël, 5 élèves en bénéficient.

L'aide aux devoirs est proposée dans le cadre des IAPE :

*(Décret n°90-807 du 11 septembre 1990 instituant une indemnité pour activités péri-éducatives en faveur des personnels enseignants des écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale et des personnels d'éducation)*

Selon l'enveloppe budgétaire ministérielle, des heures sont affectées aux enseignants volontaires pour encadrer des élèves en dehors des heures de cours. Elles correspondent à des activités qui contribuent à la mise en œuvre des politiques interministérielles comme l'aide aux devoirs.

Monsieur Mangin assurera cette aide aux devoirs de 16h30 à 17h30 les mardis pour les élèves de Madame Van Bergen et les jeudis pour ceux de Monsieur Roy.

➤ **sorties programmée**

***Sous réserve conditions sanitaires***

Piscine d'avril à début juin: Chaque année, les élèves se rendent à la piscine olympique les jeudis de 14h à 14h40. Entrées et transport sont pris en charge par la commune. L'équipe enseignante l'en remercie. Les élèves de CE et CM se rendront cette année à la piscine afin de valider leur attestation du savoir nager, ce choix respectant les priorités d'âges académiques.

*Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement. Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.*

Initiation Balle ovale : les élèves de CE2-CM bénéficient d'une initiation à la balle ovale par un intervenant du club de rugby de Genlis depuis début octobre (3 séances). Cette découverte se déroule sous forme de jeux et d'ateliers et rencontre un vif succès.

Gym qui roule : Cette année, le matériel de gymnastique géré par l'association scolaire « Gym qui roule » a été installé dans l'école maternelle de septembre à octobre. Il a permis aux enfants de réaliser des activités de motricité mettant en œuvre du matériel de gymnastique spécifique et des tapis de réception et de protection adaptés. Les élèves de CP-CE1 ont également pu profiter de ce dispositif dans le respect du protocole sanitaire en place.

➤ **Questions parents d'élèves élus**

Les parents d'élèves élus nous font part de différents projets pour l'année scolaire :

En premier lieu, lancer le projet Dessin d'école. Le concept est simple, c'est une petite entreprise française (Sarthe), qui commercialise en ligne des articles personnalisés par le dessin des enfants. Ce sont les parents qui commandent les articles sur une boutique en ligne sécurisée. Il y a le choix d'une trentaine d'articles dont les prix varient de 4 à 16 €. Une commission de 2 € par article commandé est reversée à l'école. Il faudrait lancer cette opération rapidement pour espérer une livraison avant les vacances de Noël.

Pour cette fin d'année, penser à simplement faire plaisir aux enfants. Pour cela, une boîte aux lettres du père Noël serait réalisée. Elle serait installée à la maternelle, où tous les enfants pourraient y glisser leur courrier. Ensuite, nous leur répondrons avec une jolie lettre personnalisée.

Nous aimerions aussi faire des actions avec le CCAS de la commune ( Commission Communale d'Action Social ) dont Stéphanie Guilemain est membre. Étant donné le caractère spécifique de la crise Covid, beaucoup de projets sont irréalisables. Cependant, comme chaque année, la mairie va offrir des paniers repas à nos anciens. Nous pensions donc, qu'il serait sympathique d'y glisser un joli dessin. La livraison des paniers est prévue début décembre.

L'idée d'une correspondance entre les classes de CM et les personnes âgées pourraient être aussi très appréciée. Avec une présentation de l'enfant suivie de questions destinées à son ou sa correspondante ( du type âge, qu'elle était sa profession,...). L'idée d'une vidéo serait aussi à creuser. Ces actions intergénérationnelles nous tiennent énormément à cœur et nous espérons bientôt pouvoir les étendre à d'autres projets.

Pour le début d'année, nous ferions un calendrier photo 2021. Sur plusieurs dates encore non définies, pour les parents que cela intéressent, nous prendrions les photos des enfants sur un fond déco. Nous aimerions aussi reconduire l'opération cagettes de plants de légumes faites par les élémentaires.

Une vente de sapins de Noël du Morvan est à l'étude, ainsi qu'une opération pâté/saucisson du Morvan par l'intermédiaire de Dussert, un panier fruits ou légumes locaux pour des opérations étalées sur l'année.

Pour la kermesse, il serait intéressant de pouvoir proposer une vidéo des danses et chansons aux familles. C'est un souvenir dont on ne se lasse jamais et nos enfants ressentent toujours une certaine fierté en les visionnant. Également envisageable une vidéo, album photos ou autres pour la sortie scolaire de fin d'année.

Monsieur Roy remercie les parents d'élèves élus pour toutes ces propositions. Les enseignants prendront le temps de les étudier avec attention et d'évaluer leur faisabilité.

**Le président du Conseil d'école**

**Représentant des parents d'élèves élus**